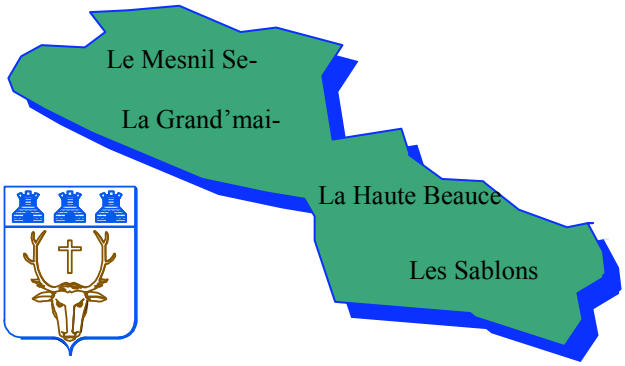

Le Ferréolien

Bulletin Municipal décembre 2009

Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Encore une année écoulée déjà se profile 2010 !

Nous commencerons l'année par un changement d'importance ! En effet pour coordonner nos agendas et répondre au calendrier de 2010, la traditionnelle galette des rois et la présentation des vœux auront lieu le dimanche 10 janvier et donc en décalage par rapport à la date officielle de l'Epiphanie.

L'année qui s'annonce sera une fois de plus placée sous le signe des travaux : l'assainissement du hameau du Mesnil Sevin va se poursuivre et nous en finirons ainsi avec ce volet indispensable et fort lourd.

Nous allons mettre en route le chantier PLU après avoir recruté un bureau d'études pour nous aider à finaliser ce dossier lui aussi indispensable et qui nous concerne tous.

Dès fin janvier un recensement aura lieu. Vous trouverez un peu plus loin l'identité de notre agent recenseur…

Tout au long de l'année, en collaboration avec le foyer rural nous vous proposerons d'animer la vie locale et au mois de septembre nous inaugurerons, dans l'église enfin débarrassée des échafaudages, la fin des travaux de réhabilitation.

Le Parc naturel va entamer une phase importante de la rénovation de la charte et une enquête publique aura lieu qui nous concernera tous avant la validation en 2011 et l'ouverture aux nouvelles communes. Nous serons alors 61 dans ce Parc Naturel Régional.

Je vous souhaite en mon nom et au nom de tous les conseillers municipaux, une belle et sereine année 2010.

Le Maire
F.GOSSARE

Cabaret :



La commission animation, le foyer rural et l'association Ame-nez-zique proposait le dimanche 22 novembre un spectacle cabaret intitulé « l'artiste » à la salle communale du Mesnil Sevin.
Pour l'occasion Odile et Georgia, les artistes présentes, revisitaient les chansons de 1946 à 1966 rendues célèbres par Barbara, Brassens, Brel, Ferré, Piaf, Vian etc. Accompagnée par la guitare de Georgia Ghestem, Odile Locquin nous a offert une magnifique interprétation de ces chansons célèbres avec en plus quelques airs accompagnés à l'orgue de barbarie.
Un très bel après midi dans la grisaille automnale.

Téléthon.

Privé du gymnase de Chevreuse pour cause de vaccination l'organisation du téléthon de Chevreuse s'était invitée à la salle communale du Mesnil Sevin avec la troupe de l'association Arabesque pour la présentation d'un spectacle pour enfants « le chat botté ».Sans doute les préparatifs de Noël y étaient-ils pour quelque chose mais trop peu de spectateurs avaient répondus présents pour soutenir la cause du Téléthon.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

Urbanisme

Le **langage de l'urbanisme** est parsemé de sigles souvent incompréhensibles pour le profane
Comment s'y retrouver entre **le DPU, la DUP?**
Sans parler des **ZAC, ZAD, ZNIEFF**
et zut …..
Pour vous aider, vous trouverez ci-dessous quelques uns des principaux sigles utilisés en urbanisme et leur signification. Quelques termes vont être explicités dans ce numéro du Férréolien et nous reprendrons la liste dans les prochains numéros.

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
CAUE :	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et l'Environnement
COS :	Coefficient d'Occupation des Sols
CU :	Certificat d'Urbanisme
DIA :	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DP :	Déclaration Préalable
DPU :	Droit de Préemption Urbain
DUP:	Déclaration d'utilité publique.
EBC :	Espace Boisé Classé
ENS :	Espaces Naturels Sensibles
ER :	Espace Réservé
Loi SRU :	Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
ONF :	Office National des Forêts
OIN :	Opération d'Intérêt National
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PC :	Permis de Construire
PLD :	Plafond Légal de Densité
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PNR :	Parc Naturel Régional
POS :	Plan d'Occupation des Sols
PPRI :	Plan de Prévention des Risques d'Inondations
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SD :	Schéma Directeur
SHOB :	Surface Hors Oeuvre Brute
SHON :	Surface Hors Oeuvre Nette
TLE :	Taxe Locale d'Equipement
ZNIEFF :	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floral

Cadastre :Registre public et documents administratifs (état de section, plan parcellaire, matrice cadastrale) permettant d'identifier les propriétés présentes dans une commune. Ces documents peuvent être consultés en mairie ou en préfecture selon le cas.
Ils permettent entre autres de déterminer la valeur locative d'un bien foncier, valeur sur laquelle repose le calcul des impôts locaux
Commentaire : Un plan de cadastre contrairement à un plan de zonage de PLU n'indique en aucun cas les règles d'utilisation des sols .

Référence cadastrale : Identification d'une parcelle par référence à la section alphabétique et à la numérotation

Lieu-dit. : Dénomination ancienne dans certains hameaux identifiés sur les plans cadastraux par un trait discontinu gras

Parcelle : Unité de terrain distinguée par ses limites, son propriétaire et son appartenance à un milieu (urbain ou rural)

PLU : Document d'urbanisme fixant dans le cadre des orientations du SCOT les règles générales d'utilisation des sols. Crée par la loi SRU en remplacement du POS

LOI SRU : Loi du 13 décembre 2000 réformant le droit de l'urbanisme (créant notamment les SCOT et les PLU en remplacement des Schémas Directeurs et des POS)

POS : Ancien nom du PLU

Recensement.



En 2010 tous les habitants de St Forget seront recensés entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Auparavant chaque foyer aura reçu une feuille de logement pour le foyer et un bulletin individuel pour chaque habitant du logement ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions posées.
L'agent recenseur pour Saint Forget sera Mme Cécile CHOFFEL-BENIT, bibliothécaire à St Forget. Ce travail n'est pas facile et nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.
Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique et aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.
N'oubliez pas que les subventions versées par l'Etat à la Mairie sont en effet fonction du nombre d'habitants recensés.
Pour obtenir des renseignements complémentaires vous pouvez contacter la Mairie : 01 30 52 50 55.

SIEED (syndicat intercommunal pour l'enlèvement et l'élimination des déchets)

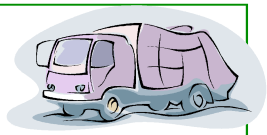

Joint à ce Ferréolien vous trouverez des informations du SIEED sur les nouvelles modalités de tri. En effet à partir du **1er janvier 2010** les journaux et magazines ne seront plus collectés dans le container près des tennis mais devront être mis dans les bacs jaunes avec les emballages. Autre modification: par souci d'économie le ramassage des encombrants ne se fera plus que 2 fois par an à partir de 2010. Pour Saint-FORGET: **jeudi 8 avril, mercredi 7 septembre 2010.**
Rappel: ouverture de la déchetterie de Magny les Hameaux.
Lundi, mardi, vendredi, samedi: 8h30 13h/ 14h 18h15; dimanche: 9h 13h; fermée le mercredi et jeudi.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: «www.saint-forget.fr »

FOYER RURAL ANIMATIONS MUNICIPALES

Chasse au trésor

Samedi 7 novembre tous les enfants avaient rendez vous place du Mesnil Sevin pour une « chasse au trésor ». Malgré une météo peu clémente de nombreux enfants déguisés ont répondu présents. Les énigmes ont conduit les participants dans les rues du village avec au passage une récolte de bonbons pour arriver au trésor caché derrière la salle communale. A la grande surprise de tous le trésor était …des bonbons !



Planning 2010.

-Carnaval Chandeleur :**samedi 20 mars**
-Chasse aux œufs :**samedi 10 avril**
-Atelier pâte à sel date à définir
-Tournoi de pétanque, barbecue: **samedi 26 juin**
-Tournoi de pétanque du printemps :**samedi 27 mars**
-Repas villageois : **dimanche 30 mai**
-fête de la musique : **samedi 12 juin**
-Découverte de Chevreuse à pieds: date à définir

Rappel :

L'adhésion au foyer rural permet de participer aux activités proposées par d'autres foyers ruraux notamment celui de Dampierre.

Abeilles

Dimtri Tusera avait fait au printemps une conférence très intéressante sur le monde des abeilles. A l'approche de l'hiver nous lui avons demandé des nouvelles de ses ruches et de leur environnement.

Les fleurs semées par Pascal Bruneau et probablement par d'autres habitants ont changé notre cadre de vie : la beauté de jeu de couleurs, les papillons, les bourdons, les abeilles volant d'une fleur à l'autre. Valérie observait l'apparition de La belle dame, le papillon disparu depuis un temps de notre village. Il y en avait une dizaine en même temps sur un groupe de fleurs de la Gaillarde dans notre jardin. Nous avons vu même les habitants qui cueillaient ces fleurs pendant leurs promenades pour leurs vases à la maison, l'envie éternelle de posséder la beauté. Je voudrais dire à ceux-là, que les graines de fleurs soient toujours disponibles soit chez Pascal soit chez moi.

Les plantes se reproduisent par les graines. Les graines sont le produit de fleurs fécondées. La fécondation est la réunion de l'élément mâle et l'élément femelle dans la fleur. Les insectes pollinisateurs assurent cette réunion : les abeilles, les bourdons, les papillons et d'autres insectes. Les plantes attirent ces pollinisateurs par leur beauté, couleur, parfum, nectar et pollen. La quantité et la diversité de plantes conditionnent la quantité et la diversité des insectes pollinisateurs C'est le cercle de vie fondamental pour la vie entière sur Terre. Ce cercle a besoin de l'espace. L'Homme réduit cet espace sous sa taille critique : le goudron des routes et le béton des constructions, les champs de monocultures, les pâturages et les gazons tondus. Il ne reste que les jachères, les jardins privatifs et les clairières dans les forêts.

Il y 50 ans, il n'y avait pas de tondeuses, nos jardins c'était : un espace pour les légumes, un autre pour les arbres fruitiers, un troisième pour les fleurs et enfin un coin pour le composte. Le tout était relié par les sentiers fauchés à la faux ou par la serpe donc nécessairement fleuris. Nous pouvons voir par ci ou par là les vestiges de ce genre de jardins. Le modèle de jardin aujourd'hui : la pelouse tondue une fois par semaine à raz de sol pour que rien ne puisse perturber sa monotonie, quelques arbres ou arbustes ornementaux qui demandent le minimum d'entretien, la piscine utilisable pendant quelques heures dans l'année, les balançoires, trampolines et d'autres générateurs de bonheur conventionnel.

L'année apicole 2008-2009 était caractérisée par la perte de colonies d'abeilles de 30%. Un apiculteur de Pyrénées m'a dit qu'il avait perdu 60 ruches, mes amis les plus proches à Magny les Hameau et à St. Lambert ne s'en sortent pas mieux. Un ami des environs de Genève et un autre de la Slovaquie m'ont donné les mêmes mauvaises nouvelles. Notre rucher au Mesnil Sevin a subi au printemps une attaque massive de parasites « varroa » si forte que nous n'avons pas osé récolter le miel des abeilles affaiblies. C'est le paradoxe : c'est l'année où notre rucher a reçu La Marque de Parc de la Vallée de Chevreuse pour son miel inexistant.

Citations :
Claude Lévi-Strauss : « *Je n'aime pas vivre la fin de ma vie dans ce monde moderne.* »
Harald Welzer : « *C'est seulement par le manque d'information qu'on peut être optimiste aujourd'hui.* »

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

Commission animation.

Site internet.

Le site de la mairie étant récent (5 octobre 2009) il n'apparait pas encore en tête des moteurs de recherche et pour l'instant la façon la plus simple d'y accéder est de taper l'adresse exacte soit : « www.saint-forget.fr ». Le site est actualisé 2 fois par mois et vous y trouverez toutes les informations sur la commune ainsi que des liens vers diverses administrations.
Rendez vous sur « **www.saint-forget.fr** ».

Dates à retenir

Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche **10 janvier à partir de 11h 30** à la salle communale du Mesnil Sevin.

Conseil municipal

Le 05 Octobre 2009, le Conseil Municipal a :

Voté la Décision modificative n°2 au Budget Communal de l'exercice 2009 :

Investissement: Dépenses et Recettes budgétées : 715 000€

Ces crédits ouverts au budget de l'exercice 2009 permettront de couvrir les programmes suivants :

-Réalisation du réseau communal d'assainissement collectif du Mesnil Sevin : 450 000€
-Raccordements des habitations au réseau communal du Mesnil Sevin : 135 000€
-Travaux de voirie : 130 000€

Le financement de ces dépenses est assuré par des subventions de l'Agence de Bassin, du Conseil Général des Yvelines, et d'un emprunt à 0%, sur 15 ans, d'un montant de 60 000€, auprès de l'Agence de l'Eau. La part communale est de 93 000€, déduction faite des participations forfaitaires acquittées par les riverains ayant adhéré à la DIG

Elagage.



Il est rappelé que l'élagage des arbres en limite de propriété privé par rapport aux voies de circulation est à la charge des propriétaires. En particulier veiller à ce que les branchages ne cachent pas de panneaux de signalisation, n'occultent pas l'éclairage public ou les cellules électriques

Assainissement

Les travaux concernant les antennes communales et les raccordements, commenceront au mois de Janvier 2010.

D'ici là des travaux complémentaires préparatoires auront lieu dans les rues concernées par ces travaux.

Scolarité et activités annexes



Vos enfants sont scolarisés à Chevreuse et fréquentent la cantine, le temps péri scolaire du matin ou du soir, l'étude, l'accueil de 17h à 18h , le centre de loisir. Sachez que la Mairie de St Forget, via le CCAS, prend en charge la différence financière entre le tarif appliqué aux habitants de Chevreuse et le tarif appliqué aux habitants de Saint Forget. Renseignements à la Mairie.

D'autre part, la Mairie verse une somme forfaitaire de 35€ pour deux inscriptions aux activités culturelles hors CICC et sportives pour un même enfant, soit à Chevreuse soit sur le canton.

Verger des Cocagnes

Le jeudi 17 décembre 2009 quelques volontaires iront tailler et éclaircir les quelques trente arbres fruitiers du Pré-Verger des Cocagnes, des pommiers et poiriers de variétés anciennes de qualité. Le Pré-Verger des Cocagnes est situé sur notre commune au Mesnil Sevin, le long du chemin des « abeilles » à la sortie du Bel-Air.

Le gui récolté à cette occasion sera offert gracieusement aux ferréoliens et mis à leur disposition dès vendredi matin 18 décembre à la mairie et à la salle des fêtes du Mesnil Sevin.

Si vous aussi désirez participer à ce chantier, rendez-vous au verger le jeudi 17 décembre, 14 heures.

La serpette en or et la robe blanche sont tout à fait facultatives ! Mais nous aurons des pansements pour les malhabiles…

L'accès au Pré-Verger des Cocagnes se fait par la rue de la Roncerie, au Mesnil Sevin.
Ce sera aussi l'occasion de voir cet endroit préservé et de reprendre contact avec les bénévoles qui, à nouveau, vont faire vivre ce site en élaborant un programme de taille, entretien des arbres et des abords et pourquoi pas, cours de taille ou préparation des plantations.

Etat civil

Décès:
-Mme France-Irene Moreau épouse RIMBOEUF le 22/10/2009.
-Mme Nicole Fadet épouse DI GALLO le 05/12/2009
Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

JOYEUX NOEL A TOUS

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »